

Sud Solidaires **69.01.42**

STOP À LA DISCRIMINATION SYNDICALE CHEZ THELEM

Le patronat et le gouvernement déclament régulièrement leur attachement au "dialogue social". Le dire c'est une chose, le pratiquer en est une autre, et le faire sans discriminer les représentants du personnel encore plus.

SUD PTT, comme tout syndicat de l'US Solidaires, construit un syndicalisme de transformation sociale. Cela implique, entre autres choses, d'informer les salariés de ce qui est décidé pour eux et de mettre en plein jour les attaques des patrons contre l'emploi.

Derrière ce combat se cache une autre réalité : la chasse aux militants et mandatés qui contrecarrent les directions en défendant leurs collègues de travail plutôt que les intérêts des actionnaires. Les syndicalistes SUD se retrouvent souvent en butte aux intimidations patronales.

C'est ce qui arrive à Marie G. dans le cadre de ses mandats représentatifs à THELEM.

Parce qu'elle exige un CSE extraordinaire sur un dossier d'externalisation à Madagascar d'une partie de l'activité jusque-là réalisée en France, parce qu'elle dénonce cette politique délétère de l'emploi, l'employeur retire de son salaire les heures de délégation qu'elle déclare pour rédiger le procès-verbal de séance !

C'est un exemple des attaques particulièrement odieuses que subit notre camarade. Elle en est réduite à faire appel au Conseil des Prud'hommes pour faire respecter ses droits.

**Afin de dénoncer ces pratiques scandaleuses de discrimination
envers une syndicaliste engagée, nous appelons à venir
soutenir Marie lors de sa convocation aux Prud'hommes :**

Le 28 janvier 2022, de 8h30 à 10H30

**Devant le Conseil des Prud'hommes de LYON
(Immeuble le « Britannia » 20 bd Eugène Deruelle, 69003 Lyon)**

sud.telecom.690142@orange.fr

125 Rue Garibaldi , 69006 Lyon